MÉMOIRE

SUR LES

FINANCES,

PAR A, P. MONTESQUIOU.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE DU PONT,

rue de la Loi, N° 1232.

AN III DE LA RÉPUBLIQUE.

Case Frc 2276.2

THE NEWBERRY LIBRARY

769.

MÉMOIRE SUR LES FINANCES.

De l'Etat des Finances de France, au 1er Juillet 1795.

Après ce qu'a fait, en moins d'un an, la Convention nationale, il ne lui est plus permis de trouver rien d'impossible. La reconnoissance publique n'oubliera jamais le 9 thermidor, la constance sage et courageuse qui a détruit les Jacobins, régénéré la morale, sapé le code anarchique, tari la source de tant de larmes, et rendu l'espoir à la patrie. Mais plus la Convention a fait de grandes choses, plus nous sommes en droit d'attendre d'elle. Le but de ses glorieux travaux est, sans doute, le bonheur de la France, et la France ne peut être heureuse sans le rétablissement entier de ses finances. Le corps politique est encore dévoré par la plus affreuse contagion. Législateurs, hâtez-vous d'en arrêter le ravage. Sans ce nouvel effort, le fruit de tous ceux que

vous avez faits est perdu. Du sein des plus épaisses ténèbres, vous avez fait jaillir la lumière : elle a porté son éclat sur les principes essentiels de l'ordre social. L'ignorance et le crime ne seront plus dépositaires de la puissance du peuple et régulateurs de nos destinées. La liberté va enfin sortir du cahos; mais peut-on jouir de ses bienfaits au sein de la misère et du désespoir? Tant que le besoin ne sera pas alimenté par le travail, tant que l'indigence sans espoir sera disséminée sur tous les hommes dénués de propriétés foncières, et que les propriétaires eux-mêmes seront en proie aux plus cruelles allarmes; en vain espérerait-on de faire germer l'amour de la patrie, le respect pour les loix, l'attachement au gouvernement, ces enfans du bonheur. Ce sont-là cependant les seules bases solides de l'édifice qui s'élève. Ne nous le dissimulons pas, les meilleures institutions ne seront point goûtées, elles n'attacheront point, tant qu'un besoin plus pressant, plus général dominera sur toutes les jouissances du moment, et ne laissera appercevoir que de nouvelles calamités dans l'avenir. Le peuple cependant est juste, il n'atribue point à ses représentans actuels les maux qui l'accablent;

771.

il sait bien que ce sont les restes de la succession des tyrans ; il sait bien que ses libérateurs étaient eux-mêmes victimes ; alors que nâquit notre monstrueux systême d'administration. Mais il est malheureux, mais il souffre depuis trop long-tems, mais il n'entrevoit pas même le port après ce long orage ; il croit aux bonnes intentions, mais le peuple en masse ne juge que les résultats.

Pourquoi des hommes qui se sont montrés si énergiques, paraissent-ils si faibles et si incertains dans leurs opérations de finances ? C'est, sans doute, parce qu'ils se méfient d'eux-mêmes ; parce qu'un malheureux préjugé a, pour ainsi dire, rangé la science des finances parmi les sciences occultes, tandis qu'en effet elle appartient, comme toutes les autres, à tout bon esprit. Il ne faut que vouloir faire disparaître ce prestige, pour qu'il s'évanouisse. Il est en effet très-dangereux d'entamer et de suivre de fausses routes ; mais en cela, comme en tout, la justice et la raison sont des guides qui ne peuvent égarer ; ce sont des divinités qu'on n'invoque jamais en vain.

Loin de nous l'injustice d'attribuer au gouvernement actuel l'augmentation prodigieuse du discrédit que les assignats ont éprouvé de-

.S..
17.

puis un an. Toutes les causes de ce funeste accroissement existaient avant la chûte de Robespierre ; elles sont l'ouvrage de ses Ministres. Les effets en ont été plus sensibles ; ils le deviennent encore plus tous les jours, par la seule nature de ce mal, qui est de puiser sa force en lui-même. Il arrive nécessairement à un période où l'épidémie fait des pas de géans, et ce période est celui où nous sommes. Il n'est plus un moment à perdre pour l'application du remède. Quelque violent qu'il put être, si l'on diffère, il en faudra de plus violens encore. Mais si des moyens simples, des moyens d'une exécution facile, et sur-tout d'une justice rigoureuse, s'offraient encore ; si par une seule bonne opération on pouvait rendre le bonheur à 25 millions d'hommes, ôter l'espérance à leurs ennemis, affermir l'empire naissant des lois, celui-là aurait bien mérité de la patrie qui aurait réuni tous les bons esprits par l'exposition de son plan. Telle est la seule ambition qui a dicté cet écrit.

Il est nécessaire de remonter à l'origine de nos fautes avant d'en indiquer le remède. Ce n'est point au système des assignats, mais à l'effroyable abus qu'on en a fait, qu'on doit attribuer les calamités de la France. Ce sys-

tême était excellent dans le principe. La nation voulait être libre, en dépit de tous ceux qui avaient intérêt de l'asservir ; il fallait donc qu'elle se créât une richesse indépendante. En reprenant de vastes domaines, qui étaient une vraie propriété nationale, la seule manière de les convertir en propriété disponible, était de créer des signes représentatifs de cette propriété. Les billets d'une banque ordinaire ont une valeur réelle, parce que les fonds en numéraire qu'ils représentent, sont présumés libres et existans dans la main qui a souscrit l'engagement. Ces billets, toujours échangeables à volonté, ne sont pas réputés une monnaie fictive. Tant qu'ils méritent confiance, ils sont une monnaie véritable. Une lettre de change acceptée par un homme solvable, et échue, est dans le même cas. Quoique l'une et l'autre ne soit intrinséquement qu'un morceau de papier, ils ne furent jamais regardés comme du papier monnaie. Tels étaient les assignats, à la seule différence que devenant la monnaie de l'état, il était indispensable que leur cours fut forcé ; et que les fonds de la banque française étant en territoire, c'est une partie de ce territoire qu'ils représentaient ; et c'est en terres qu'ils pouvaient à chaque

777.
774.

instant être convertis au gré de ceux qui les possédaient.

L'Assemblée constituante ne pouvait, avec les seuls moyens ordinaires, réparer les vices d'une administration ruineuse et dès long-tems ruinée. Elle avait à la fois à détruire le système des anticipations, qui absorbaient à l'avance plus d'une année des impositions directes; à s'affranchir de la dépendance où la tenaient les compagnies de finance; à changer le régime entier de l'impôt; à proscrire la vénalité, qui, depuis les derniers emplois de l'ordre judiciaire et de la finance, s'étendait jusqu'aux premières dignités de l'armée et de la cour. Il fallait donc qu'elle pût à la fois rembourser les anticipations, les compagnies de finance, les titulaires d'offices, et se procurer les moyens d'attendre la rentrée des nouvelles contributions. Trois milliards de domaines nationaux, convertis successivement en monnaie, opéraient ce grand œuvre, excitaient dans la circulation un mouvement nouveau, par la conversion rapide en propriétés territoriales d'une foule de créances hypothéquées sur les sueurs du peuple. Cette idée était aussi heureuse que vaste; mais il fallait que la sagesse en dirigeât l'exécution.

En même tems que l'Assemblée constituante adoptait ce puissant moyen de libérer la nation, de défier la malveillance et de ranimer l'industrie, elle ne s'en dissimulait pas les inconvéniens. Le salut de la patrie était dans l'usage modéré, dans l'usage réfléchi de cette ressource; le danger le plus grand était l'abus trop facile que l'on pouvait en faire. Des théories précises confirmées par l'expérience, ont rendu commun les principes de cette matière. La masse de monnaie circulante dans un pays y est nécessairement la mesure de toutes les valeurs, et il faut bien que le travail et l'industrie s'y proportionnent. Les changemens lents que les siècles apportent aux salaires et aux prix des denrées de première nécessité, sont l'effet nécessaire de l'accroissement des richesses, ou plutôt de la multiplication des signes. La millième partie du numéraire circulant en France en 1789, correspondait à la même quantité de septiers de bled, à laquelle avait correspondu la millième partie du numéraire circulant sous François I^er^. S'il était triplé depuis le règne de ce Prince, sans que l'agriculture eut fait des progrès proportionnés, on payait en 1789 trois livres, ce qui ne coûtait que vingt sous en 1520, et dans ce cas la

richesse réelle était la même à la première époque et à la seconde. La seule différence consistait dans la manière de l'exprimer. Mais ce changement apparent aurait tout l'effet d'une grande calamité, d'une calamité très-réelle, s'il n'était arrivé par des gradations insensibles. Ce n'est pas à l'ouverture d'une mine, à l'introduction d'une branche très-lucrative de commerce, que les objets de consommation s'élèvent tout à coup en proportion de l'accroissement subit du signe des valeurs. Le nombre des premiers dépositaires est nécessairement fort petit. Il faut un tems assez long pour que l'industrie se soit fait admettre au partage; pour qu'à son tour elle en ait versé une portion dans tous les canaux par où lui arrivent les matières premières. Ce versement ne s'opère que successivement, et en raison du travail. A mesure que la richesse se distribue, la concurrence s'établit pour le prix des denrées et pour celui de la main d'œuvre. L'un et l'autre sont accrus par cette concurrence, et le même effet s'opérant constamment, mais avec lenteur, à peine s'est on apperçu de la différence prodigieuse qui se trouve entre l'ancien et le nouvel état. Il semble qu'on n'ait fait que changer de langage. C'est ainsi que la

777.
311.

découverte de l'Amérique et l'exploitation des mines du Pérou, ont depuis trois siècles triplé, non nos richesses, mais leurs signes, et avec eux le prix du travail et des subsistances. La même cause ayant agi dans toute l'Europe, non à la fois, non également, mais à peu près de même, en plus ou moins de tems; un niveau général s'est établi entre toutes les productions, tous les salaires, et de suite entre toutes les valeurs; ce sont les petites différences locales qui ont créé la langue du change, qui ne sert qu'à les évaluer avec précision.

Ce procédé est celui de la nature, dont l'action régulière n'est jamais subite. Il n'était pas permis de s'en écarter, au moment où la nécessité forçait à introduire dans le commerce de la France un nouveau signe des valeurs étranger au reste du monde, et dont l'existence n'y devait être que passagère. Il était bien important, sans doute, d'y conserver scrupuleusement le rapport de toutes les relations du commerce, par la permanence des poids, de ne pas oublier que la mesure des valeurs est réglée par la masse des signes, et par conséquent de maintenir cette masse plutôt au-dessous, qu'au-dessus des besoins de la circulation. Ce principe dirigea les opérations de

778.

l'Assemblée constituante. Elle commença par mettre en vente à l'enchère les propriétés nationales, c'était ouvrir la banque territoriale. Alors elle mit en circulation les billets de sa banque, d'abord pour suppléer au déficit des recettes du trésor public, ensuite pour acquitter les engagemens de tout genre de la nation, faire disparaître les anticipations, la vénalité, et rétablir l'ordre dans toutes les parties. Mais en même-tems instruite que la circulation de la France employait environ 1500 millions de son numéraire, qu'ainsi 1500 millions représentaient son produit net, elle fixa à 1200 millions les émissions simultanées de ses assignats.

Le plan de cette opération était simple. Il fallait un an pour mettre en activité le nouveau système des impôts; les assignats devaient pendant ce tems faire au trésor public, les avances nécessaires pour attendre les perceptions. Ce terme atteint, ils n'étaient plus émis que pour les remboursemens; ils ne l'étaient que sous la condition précise de la loi. Rentrés par les payemens des acquéreurs de biens nationaux, ils étaient solemnellement brûlés, n'étaient remplacés pour de nouveaux remboursemens que par un décret spécial, n'exis-

779.

taient que pour alléger le fardeau de la dette publique, venaient s'anéantir avec elle, et devaient enfin disparaître entièrement eux-mêmes après avoir consommé la libération générale.

Ce plan était grand sans être gigantesque, et l'expérience a prouvé combien il pouvait être heureux. Bientôt les remboursemens prévus, et les avances nécessaires au trésor public, eurent mis dans la circulation les 1200 millions qui devaient être le maximum des émissions. Une circonstance impérieuse força même l'Assemblée constituante de l'excéder de 100 millions, au moment où elle céda la place à l'Assemblée législative; mais c'était sans inconvénient, puisqu'on restait encore au-dessous du possible. Pendant ces tems d'orage, on ne peut douter que les nombreux ennemis de la révolution n'ayent réuni leurs efforts, pour décrier la monnaie qui en était l'ame, qu'ils n'ayent établi une concurrence funeste pour l'échange des assignats contre le numéraire. Malgré cela, ils n'ont jamais pu élever au-delà de dix pour cent la perte du papier contre l'argent, tant que les mesures de l'Assemblée constituante ont été respectées.

L'Assemblée législative s'en est peu écartée, tant que le système de désorganisation générale n'y a pas dominé, et jusques-là, le même état de choses a subsisté, quoique les manœuvres de ses ennemis, et les progrès de l'émigration accumulassent les causes du discrédit. L'effet n'en fut très-sensible à cette époque, que par la dégradation constante du change, fruit, dans cette circonstance, d'un agiotage démesuré, plus encore que de la méfiance qu'inspirait une administration déjà versatile. Il est évident que plus le papier sur l'étranger est recherché, plus il devient cher, c'est l'effet de toute concurrence. Le nombre de ceux qui voulaient mettre en sûreté leurs fonds, en les faisant sortir de France, augmentant tous les jours, des agioteurs habiles mettant à profit cette manie commune, chaque jour rendait ce marché plus désavantageux pour ceux qui le faisaient, plus lucratif pour ceux qui en étaient les instrumens. La crainte de perdre encore plus en différant d'opérer, accélérait les opérations, en augmentait le désastre, et l'on prenait pour le résultat de la balance du commerce, ce qui était celui de la crainte exagérée d'une part, et de l'autre de l'audacieuse intrigue. Un gouvernement

sage, une Assemblée ferme dans les bons principes, en faisant cesser les causes de la terreur, en auraient anéanti l'effet. Bientôt on aurait employé pour rappeler les capitaux, les mêmes moyens qui auraient servi à les expatrier. Les mêmes agioteurs auraient agi en sens contraire ; ils se seraient enrichis de nouveau, et l'on aurait regardé la hausse du change comme un signe de la prospérité du commerce, avec aussi peu de raison, que l'on avait considéré sa baisse comme un signe de sa détresse. Le vrai commerce n'aurait influé en rien, ou presqu'en rien sur ces deux résultats. Mais à la fin de ce jeu, où plutôt au moment de la direction nouvelle, les assignats n'auraient plus éprouvé de perte. Disons mieux, ils n'en éprouvaient pas alors une réelle, puisque le travail s'acquittait en assignats comme en argent, puisque le bled n'avait pas deux prix différens, et que tous les efforts de la malveillance avaient échoué contre cette invariable mesure de toutes les valeurs.

Nous voici à l'époque où l'imprudence de l'Assemblée législative lui fit négliger d'accompagner sa déclaration de guerre d'un systéme de finances propre à la soutenir. Il est certain qu'alors il fallait se procurer de nouvelles

ressources, et apporter des modifications au premier plan adopté par l'Assemblée constituante. Mais il fallait, en changeant de mesures, n'en être que plus fidèles aux principes qu'il n'est pas au pouvoir des hommes de changer. Au moment où les besoins publics augmentaient immensément, il était plus important que jamais de conserver à la monnaie de l'état sa valeur toute entière. Cette valeur, elle la devait à la solidité de son gage, mais elle la devait aussi à la proportion qui n'avait pas été violée, entre la masse circulante et la masse des fruits du territoire. La guerre entraînait une plus grande consommation de ceux-ci, elle en devait donc accroître le prix; mais si en même-tems l'autre proportion était anéantie par une surabondance de signes, ces deux causes réunies devaient concourir à élever de plus en plus les dépenses, au grand détriment de la chose publique. Plus l'une des deux causes était inévitable, plus il était important d'écarter l'autre par tous les moyens possibles.

Un petit nombre de combinaisons aurait donné la solution de ce problème. Les assignats, par leur nature, étaient concentrés dans le sein de la France. Nullement propres à être

employés

183. 114

employés dans les transactions du dehors, peu propres même à la thésaurisation, ils semblaient particulièrement destinés à fournir à toutes les spéculations du dedans. La seule chose impérieusement commandée était de n'en pas accroître la masse, pour n'en pas diminuer la valeur, et de regarder comme sacré le gage qui en était garant. Il fallait donc commencer par spécifier ce gage, afin de pouvoir user librement des domaines nationaux, qu'il ne serait pas nécessaire d'y comprendre. Cette base une fois établie, sur ces nantissemens évidens, rien n'était plus facile, sans émettre de nouveaux assignats, que d'en attirer le superflu des mains des particuliers au trésor public, pour subvenir aux besoins de la guerre. Ainsi, le simple bon sens prescrivoit alors de suspendre les remboursemens; de mettre dans un plus grand jour les gages disponibles qui restaient encore; d'ouvrir sur ces gages des emprunts en assignats pour les dépenses de la guerre, calculées avec précision, et de multiplier les moyens d'ordre dans l'administration.

Nulle émission nouvelle n'aurait dû être permise pendant la guerre. Cinq ou six cents millions d'extraordinaire, fournis par des

.CSS 784.

emprunts annuels, auraient suffi à tout. Dix-huit cents millions ou deux milliards seraient à peine absorbés aujourd'hui par une guerre qui coûte six fois davantage, et les conquêtes de la France auraient plus que comblé ce *deficit*.

Au lieu de cette conduite simple et sûre, mais qui demandoit un peu de lumières et de réflexion, qu'a-t-on fait? on a déclamé contre l'expérience, en la traitant de routine; on a présenté avec emphase, mais sans aucun de ces développemens précis qui fondent la confiance, les immenses ressources de la république; on a parlé des assignats comme il eût été téméraire de parler d'or et d'argent en lingots; enfin, après avoir évalué les seuls biens confisqués sur les émigrés à près de cinq milliards, et calculant d'après la première campagne, qui avait coûté environ six cents millions, Cambon, du haut de la tribune de la Convention, a dit: « Nous avons une mine » plus riche que celle du Potose. Nos seuls » assignats nous assurent les fonds de six » campagnes, sans emprunts; et tandis que « les rois de l'Europe épuiseront leurs peuples » pour nous combattre, nous les écraserons » sans endetter la Nation ». C'est le 1er février

1793 que Cambon professait cette doctrine, en faisant décréter une émission de 800 millions, au-delà de trois milliards cent millions précédemment émis.

Observons les résultats de ces mesures. Les émissions successives de 1792 avaient encore peu réagi sur la valeur des denrées de première nécessité, parce qu'il faut un certain tems pour que les nouveaux signes introduits dans le commerce s'y disséminent assez, pour produire leur effet inévitable. Cependant les assignats étaient tombés dans le courant de 1792 de 10 à 25 et 30 pour cent. Mais l'imagination va plus vîte que le commerce. Dès que ces mots, *toujours des assignats, et encore des assignats*, se furent faits entendre et applaudir à la tribune, on crut déjà voir dans la circulation tout ce qui lui était promis. Dès-lors on ne voulut plus se défaire d'aucune denrée que contre une beaucoup plus grande quantité d'assignats, et le surhaussement des prix fut si rapide, que l'ineptie qui l'avait causé n'y connut plus d'autre remède que la loi du *maximum*, les requisitions, le pillage tous moyens qui ne pouvaient se soutenir que par la plus excessive terreur, par des tribunaux révolutionnaires et par des échafauds. Ce sys-

tême devait avoir, et eut en effet pour appui tous ceux qui n'avaient rien, et à qui ce désordre ouvrait, par le crime, le chemin de la fortune. A la dépense toujours croissante de la guerre, se joignit celle, bien moins calculable, des salaires payés par le trésor public à tous les brigands de la France. C'est pour les Jacobins, que ce mot: *toujours des assignats*, étoit un mot précieux, c'est pour eux qu'il était le Potose. Enfin, la France cessa d'être livrée à ces bêtes féroces. Il a fallu près d'une année de constance, de courage et de sagesse pour les anéantir; et lorsque le sceptre de fer du despotisme n'a plus pesé sur nos têtes, lorsque les choses ont repris leur cours ordinaire et naturel, il s'est trouvé; 1°. que les marchands n'étant plus condamnés, sous peine de la vie, à livrer leurs marchandises à perte, le prix s'en est élevé en raison des imprudentes opérations de Cambon. 2°. Que les dépenses annoncées dans le rapport du 1er février 1793, paraissaient déjà excéder du double les ressources présentées comme inépuisables dans ce même rapport. 3°. Que le prix des denrées augmentant sans cesse, les dépenses publiques tierçaient de mois en mois, et enfin que si nos tyrans féroces n'avaient pu achever

787.
788

de nous plonger dans l'abyme qu'ils nous creusaient, il en était un autre que leur mort n'avait pas comblé.

La Convention nationale, ainsi que toute la France, cherche depuis six mois à sortir de cette épouvantable position. Existe-t-il des moyens de nous en tirer? Les a-t-on pris? C'est ce que j'entreprends d'examiner.

Nous venons de voir comment la monnaie de l'état a perdu sa valeur. Nous avons, depuis les premiers effets de sa dégradation, éprouvé de plus en plus chaque jour le mal que devait produire la multiplication illimitée d'un signe d'échange, qu'il eût été si facile de contenir dans les justes bornes qui lui étaient assignées. Nous avons vu où conduirait l'oubli des principes; c'est donc en rétrogradant vers ceux qui, trop long-tems furent abandonnés, que nous retrouverons le bien que nous cherchons. Sans cesser d'être justes, ne nous laissons arrêter, ni par des préjugés, ni par des chicanes.

L'objet capital, celui auquel toute autre considération doit céder, c'est de rendre à la monnaie sa valeur; voilà ce qui est d'un intérêt égal pour tous. Créancier et débiteur sont au même point; l'un quand il ne peut jamais

être légitimement acquitté ; l'autre quand il redoute qu'on s'acquitte avec lui. Ce qui est le plus sensible à tout le monde, c'est les besoins de tous les jours. Il n'existe plus de moyens de les satisfaire ; il n'est plus de prix suffisant pour le travail ; toutes les valeurs sont idéales ; des tas d'assignats ne représentent presque plus rien, et l'on sait d'avance qu'ils représenteront encore moins le lendemain. Il faut donc avant tout chercher à sortir de ce bourbier, où chaque jour on s'enfonce un peu davantage. Il n'est pas douteux que toutes ces calamités disparaîtraient, s'il étoit possible d'écarter de la circulation cette foule de signes dont elle est surchargée, et de ne conserver pour monnaie que 1500 millions d'assignats. C'est l'équivalent du numéraire qui circulait en 1789 ; c'est la somme d'assignats, qui, jusqu'en 1792, n'a apporté aucun changement sensible dans le prix des denrées. L'expérience est faite à cet égard ; c'est déjà un grand point que cette expérience, d'autant plus qu'elle est parfaitement d'accord avec ce que les meilleurs auteurs ont écrit sur cette matière. Lorsque la perte certaine est d'un côté, et que de l'autre on trouve un remède, violent peut-être, mais infaillible, peut-on hésiter ?

759.

J'ose le proposer ce remède; j'espère même en adoucir l'amertume, mais je n'hésite pas à trancher la difficulté. Je propose hardiment de ne laisser dans la circulation qu 1500 millions d'assignats, pris dans les dernières séries; dans celles qui sont le plus disséminquiées, ont toujours acquitté les plus petits salaires, payé les plus petites valeurs. Dès que la circulation des assignats sera réduite à cette somme, ne nous inquiétons plus ni du prix du blé, ni du prix du travail, ils se remettront d'eux-mêmes au niveau où ils étoient avant Cambon. A cet égard, aucun homme de sens et d'expérience ne peut concevoir un doute. Ce premier pas fait, et c'est l'affaire d'un seul décret, on serait déjà en état d'attendre plus patiemment l'effet des opérations ultérieures; mais je n'abuserai pas de cette patience, et je proposerai de les faire marcher de front.

Cependant, avant de passer plus loin, et de nous occuper des assignats qui doivent sortir de la circulation, il est indispensable de s'assurer de quatre choses. La première, qu'il ne sera plus fabriqué un seul assignat; la seconde, qu'il sera attaché aux assignats-monnaie un gage bien sûr et bien évident; la troisième, qu'indépendamment de toute volonté particu-

lière, une extinction annuelle et non interrompue fera successivement disparaître cette monnaie révolutionnaire ; la quatrième, de ne pas interrompre le service public, et de pouvoir continuer de fournir aux frais de la guerre.

Rien ne me semble plus facile que de remplir ces quatre conditions. Les comptes rendus à la Convention par le comité des finances, portent à plus de deux milliards ce qui reste dû des engagemens contractés par les anciens acquéreurs de nos domaines. 1500 millions de ces engagemens seront le gage de la solidité et de l'extinction graduelle des 1500 millions d'assignats-monnaie. Les 500 autres millions produiront par leur vente, ou par leur engagement, les fonds nécessaires à la dépense extraordinaire, et désormais calculable, d'une année. Toute nouvelle émission sera donc inutile, et dès-lors rien ne dérangera le reste de nos combinaisons.

Mais que deviendront 8, 9 ou 10 milliards d'autres assignats tirés de la circulation ? C'est ici que commence la difficulté. On repousse avec justice tout systême de démonétisation. En effet, ceux qui ont été payés avec une monnaie courrante seraient-ils loyalement

soldés, si le signe qui leur a été donné en paiement perdait sa valeur en changeant de titre sans leur consentement? Il faut que la Nation soit fidèle à tout ce qu'elle a promis; qu'elle soit juste jusques dans la réparation des fautes de ses administrateurs. Mais remontons au principe; les assignats ne sont pas essentiellement une monnaie. L'engagement contracté au moment où on leur a donné le cours, se borne à le leur conserver, jusqu'au jour où ils seront remboursés en terres. Remboursez donc immédiatement comme vous l'avez promis, ceux dont vous ne voulez plus dans le commerce, et vous aurez acquitté rigoureusement votre promesse. Je propose, en conséquence de mettre à l'instant même en possession d'une partie du territoire correspondant à la dette, les porteurs des assignats à rembourser, et je soutiens que la plus exacte justice ne prescrit rien de plus.

Mais pour les mettre en possession, est-il donc indispensable de subdiviser le sol en autant de fractions qu'il existe de ces assignats? Non, sans doute. Une masse de propriétés peut appartenir à une masse de créanciers-unis, et représentés par des syndics. Il ne faut pas confondre le délaissement dont je

parle avec le partage qui restera à faire. Ce n'est pas du partage que la Nation s'est chargée, c'est seulement de faciliter l'échange qu'elle a promis de son papier contre le territoire qui lui appartient. Je propose de le lui faire consommer, par l'abandon absolu de la propriété qui répondait de sa dette. Le jour où le fond et les fruits sortent de sa main pour passer dans la main de ceux de ses créanciers qu'elle a promis de payer en terrein productif, on n'est plus en droit de lui rien demander.

Ici l'incrédulité malveillante m'interpelle, et veut m'embarrasser par une objection au moins spécieuse. « Cambon, dit elle, a, dans » son fameux rapport du 1er février 1793, » rendu un compte solemnel de ses ressources. » Il n'a jamais été soupçonné d'altérer la vé- » rité, au désavantage de ses opinions. Cepen- » dant ce rapport n'évalue qu'à 4 milliards » 580 millions les biens destinés à servir de » gage aux assignats, défalcation faite des » dettes des émigrés. Il est vrai que depuis » cette époque, la guillotine avoit exploité, » sous les ordres des décemvirs, une mine, » qu'ils croyaient inépuisable; mais cette » source est tarrie; et comme l'émigration, » depuis la mort de Louis XVI, a été à peu-

793.
776

» près nulle, il y a bien peu d'additions à faire
» au calcul de Cambon; dès-lors il y a loin
» du montant actuel des assignats, au gage
» qui peut en répondre. Ils le sentaient bien
» ceux qui opposaient une si forte résistance
» aux justes restitutions que la Convention a
» faites; mais ceux qui portent le gage à la
» valeur de 15 milliards, croient ils nous en
» imposer, sur-tout en soutenant, comme ils
» le font, que l'évaluation est faite d'après des
» baux de 1792? »

J'ai présenté l'objection dans toute sa force; essayons d'y répondre,

1°. Je ne sais rien à répliquer à un fait, et l'opinion quelconque de Cambon n'est qu'une opinion. L'incrédulité la plus obstinée sera vaincue lorsque la Convention fera publier, comme elle l'a promis, l'état, les baux, et l'appréciation des domaines nationaux. Les incrédules en peuvent attendre la publication; mais le comité des finances, depuis qu'il est digne de confiance, et depuis les restitutions, a attesté l'existence de ces gages, je dois donc y croire, jusqu'à ce que le contraire soit prouvé.

2°. J'admets, si l'on veut, que l'objection est fondée, et que les objets estimés aujour-

774

d'hui 15 milliards, sont exactement les mêmes qui en 1792 étaient évalués 4 milliards 600 millions, bien qu'il soit probable que le calcul de Cambon n'étant qu'aproximatif, les déclarations postérieures ont dû partir de recherches plus étendues. Mais enfin, supposons que les choses soient à cet égard au point juste où Cambon le disoit le 1^{er} février 1793. Dans ce cas, j'admettrai facilement que ce qui était évalué alors 4 milliards 600 millions, le soit aujourd'hui 15 milliards. Je pense même que cette dernière évaluation est trop faible, et je le prouve.

Les assignats multipliés sans mesure, comme ils l'ont été sous la plus honteuse des administrations, ont tous les jours perdu une partie de leur valeur comparative, avec les productions de la terre dont les émissions sont demeurées les mêmes, par conséquent avec le terrein qui les fait éclore. Il existe un langage universel et invariable pour exprimer l'appréciation d'un fond productif. Son prix est basé sur ce qu'il rend. Ainsi un champ qui donne de produit net trente septiers de bled, sera, en tout tems et en toute circonstance, estimé à trois pour cent le prix de mille septiers; quelle que soit la monnaie dont on se serve,

ce résultat ne peut changer. Ce sera toujours la quantité de monnaie nécessaire pour acheter mille septiers, qui servira à payer le terrein qui en produit trente. D'après ce raisonnement aussi évident que simple, on connaîtra la valeur exacte de ce champ en assignats, si l'on sait combien il en faut pour acheter mille septiers de bled; voilà une vérité incontestable. En procédant de même du petit au grand, on connaîtra le prix actuel des domaines nationaux estimés en 1792, 4 milliards 600 millions d'après le produit d'une certaine quantité de septiers de bled, en calculant qu'elle est la somme d'assignats qui correspond aujourd'hui à cette quantité. Telle doit être l'évaluation présente, elle différera dans les termes de l'ancienne, mais au fond elle sera exactement la même.

Quelque juste que soit cette observation, elle ne serait pas applicable au remboursement des porteurs d'assignats, si la nation qui leur offre des terres en payement sur une nouvelle évaluation, leur avait donné les assignats au pair avec l'ancienne valeur des objets qu'elle recevait d'eux, et prétendait aujourd'hui les acquitter à une perte énorme, qu'elle aurait elle-même provoquée par ses

émissions inconsidérées. Mais ce n'est point ainsi que la nation a traité avec les fournisseurs de ses armées. Ils ont élevé leur prix, du moins en raison du déchet de la monnaie. Si les dépenses de la guerre ont suivi une progression si forte et si rapide, ce n'est pas qu'au fond elles n'aient été constamment les mêmes. Ainsi, lorsque la France dépense un milliard par mois en apparence, elle ne paye en réalité qu'une valeur à peu-près de 50 millions, parce que, dans le fait, ce milliard ne représente tout au plus que la quantité de septiers de bled qui était représentée en 1792 par 50 millions. Il paraîtrait absurde à tout le monde de donner aujourd'hui un milliard en numéraire, pour racheter un milliard en assignats qui perdent 97 pour cent, et qui n'ont été reçus de la nation que pour la valeur de 50 millions; il serait donc également absurde de faire ce rachat au pair, en territoire dont la valeur peut se calculer avec autant de précision que celle du marc d'argent, et est encore plus invariable. Ce serait donc une inconséquence palpable de ne pas estimer en raison du prix des denrées le terrein qui les produit; et de ne pas l'employer sur le pied de cette évaluation, lorsqu'il doit servir à ac-

quitter une dette publique qui ne s'est élevée au point où elle est, que par l'élévation du prix de ces mêmes denrées.

La nation bien gouvernée aurait soutenu toutes ses dépenses depuis trois ans de guerre avec environ 2 milliards d'extraordinaire. Sous quelque forme, avec quelque dénomination qu'elle ait acquitté cette dépense, elle n'est que de 2 milliards. tout ce qui excède cette somme est fictif. Les entrepreneurs en recevant en papier dix fois, vingt fois, trente fois plus, n'ont effectivement pas touché, et non pas transmis d'avantage. Deux milliards de valeur réelle en territoire à une évaluation juste de 1792, doivent donc acquitter toute la dépense occasionnée par la guerre, ou ce qui est la même chose, deux milliards en terres doivent être évalués, et valent réellement tous les assignats excédens les 1500 millions qui, avant la guerre, ont remplacé dans la circulation l'ancien numéraire de la France. Cette démonstration me paraît géométrique.

L'intérêt personnel, la mauvaise foi, la cupidité, traiteront cette vérité de sophisme. Ils chercheront à faire appercevoir une banqueroute déguisée, dans une disposition fondée sur les plus simples notions de la justice.

Il serait bien étrange cependant que les fonds de terres n'eussent pas changés de prix, lorsque leurs productions en ont tellement changé ; il serait bien étrange que l'on voulut conserver aux assignats, au moment de leur remboursement, leur valeur nominale pour laquelle ils n'ont pas été reçus de la nation, valeur que dès long-tems ils n'ont plus dans le commerce, et qu'ils ont tellement perdue, qu'un cheval se vend 50 mille livres et une livre de chandelle 40 francs.

« Mais, dira-t-on, suivant ce systême, il est » donc indifférent d'émettre plus ou moins » d'assignats, puisque leur somme quelconque » sera toujours acquittée par la même masse » de territoire, dont on aura toujours la res- » source de forcer l'évaluation, à mesure » qu'on aura à satisfaire à un plus grand nom- » bre d'engagemens ».

C'est cet argument qui est un sophisme ; car plus on continuera d'émettre, plus il faudra de territoire pour acquitter la dette. Il est vrai que ce ne sera pas la somme énoncée sur les assignats nouvellement émis, qui sera due lorsqu'on soldera le compte, mais ce sera toujours une somme quelconque correspondante à une nouvelle portion du gage, et

799.

proportionnée à la dépense réelle qui aura été faite. Il n'en résulte point qu'il soit indifférent d'émettre ou de ne pas émettre de nouveaux assignats, car ces émissions elles seules sont une calamité publique. Elles en seraient une, quand bien même il serait possible que le partage des assignats nouvellement émis se fit si rapidement entre toutes les classes de citoyens, qu'il fut indifférent à ceux de la moins fortunée, d'acheter cent livres ce qui ne valait que vingt sols, parce que leur travail leur aurait produit cent fois plus en dénomination qu'il ne valait en réalité. Mais outre que cette surabondance de signes se distribue d'abord dans des proportions très-inégales, la distribution en est très-lente. L'imagination, la crainte, la cupidité vont plus vite, et agissant en sens contraire, jouent un grand rôle dans les causes et dans l'effet de l'élévation des prix. La misère se fait sentir long-tems avant que les secours lui soient proportionnés, et ils ne le sont déjà plus au moment où ils arrivent. Ainsi, le rétablissement de la monnaie publique est le premier besoin de la France ; c'est le plus grand bienfait qu'elle puisse recevoir de son gouvernement. La réduction seule en est le moyen ; c'est une

800.

vérité sentie de ceux même qui n'osent se résoudre à l'employer. Toute émission nouvelle produisant un effet absolument opposé, étend le cercle de nos maux, qu'il est si pressant de resserer. Il faut donc s'armer une bonne fois de courage, pour y mettre décidément un terme.

Quant à l'évaluation du prix des terres, je ne prétends pas qu'elle puisse être arbitraire. Je prétends seulement que le territoire productif, dont la valeur foncière se calcule toujours sur la somme de son produit en bled pendant un certain nombre d'années, doit être évalué en assignats, d'après le prix de cette denrée, sur-tout lorsque c'est la nation qui vend et qui reçoit en paiement des assignats délivrés par elle d'après la même valeur. Ils ne se sont pas améliorés en passant dans d'autres mains, et quelque subterfuge que l'on emploie, ils ne représenteront jamais à ses yeux que la valeur réelle pour laquelle ils ont été reçus. Il est sans doute un terme à cette progression, et ce terme c'est la justice. La nation doit être juste, ne doit point remplir arbitrairement ses engagemens, mais elle ne doit pas plus être dupe que banqueroutière. Toutes les fois qu'il y a de l'incertitude dans

807

le prix attaché au signe des valeurs, on ne peut douter que l'homme qui fournit des objets de consommation, ne calcule à son avantage les chances du hazard; ainsi en prenant ses propres calculs pour règle, on ne peut errer dans les siens. Les dépenses de la guerre sont toutes composées de fournitures ou de salaires proportionnés au prix des denrées. Un bien territorial estimé en 1792 sur les baux antérieurs a éprouvé nécessairement la même progression que les denrées qu'il produit. Ainsi la base est commune aux uns et aux autres. Et si aujourd'hui les marchandises évaluées cent livres en assignats, étaient livrées pour trois livres en numéraire ou en bled à son ancien prix, on serait fondé à dire que l'arpent de terre évalué mille livres il y a six ans, doit être comparé à 33 mille livres en assignats.

« Mais, dira-t-on, la progression a été lente.
» Les premières émissions qui ont dépassé la
» somme qu'il n'eut jamais dû être permis
» d'exéder, ont porté d'abord à un dixième
» seulement le surhaussement des prix, qui,
» successivement, ont monté dix fois, vingt
» fois, trente fois plus haut. Serait-il juste
» de soumettre à une règle unique des choses
» aussi diverses ? »

802.

Cette objection est juste, mais heureusement la solution n'en est pas impossible. S'il est difficile d'appliquer à chaque contractant la mesure particulière qui lui seroit due; si la justice rigoureuse et personnellement rendue n'est point praticable en pareil cas, il en est une générale et approximative à laquelle on peut s'arrêter. Celle-ci sera d'autant plus convenable, que la prodigieuse rapidité d'une circulation surchargée d'autant de signes, a depuis long-tems déplacé les assignats dont la date est déjà ancienne. On a dès long-tems perdu la trace de ces payemens forcés de la part de la Nation, sur des demandes exagérées de la part de ses fournisseurs. Il ne seroit pas juste, sans doute, de prendre pour base du remboursement le dernier terme de la baisse, et d'évaluer les biens délaissés en paiement 25 ou 30 fois au-delà de leur valeur originaire; mais il est juste de choisir un terme moyen. La plus grande dépense, et par conséquent les plus fortes émissions ont été faites depuis que la perte des assignats s'est élevée au-delà de 80 pour 100. Je pense donc que la Nation aura rendu justice à ceux de ses créanciers qu'il s'agit de rembourser, et même qu'ils seront traités favora-

803.

blement, si elle n'estime les objets qui leur seront délaissés, que cinq fois au-delà de l'estimation de 1792. Les porteurs d'assignats seront dans cette hypothèse, traités comme si le prix des denrées n'avait que quintuplé, et il est évident qu'un calcul rigoureusement fait d'après les bases que j'ai établies, porterait l'évaluation beaucoup plus haut. Ainsi, en partant de cet apperçu, dans le solde de compte qu'il s'agit de terminer, les mêmes terres évaluées 4 milliards 600 millions en 1792, composeraient dans l'actif présent de la Nation, une valeur supputée de 23 milliards, dont dix seraient employés à rembourser la même somme en assignats. Ils se trouveraient soldés par des objets dont l'ancienne et réelle valeur est de deux milliards; ce qui se rapporte à tout ce que j'ai dit, et à l'appréciation que j'ai faite de la dépense véritable que la guerre a entraînée. Il résulte de ce calcul, qu'après le remboursement des assignats, il resterait encore entre les mains de la Nation, et parfaitement libre, plus de la moitié des objets dont le rapport du 1er février faisoit l'énumération.

Pour résumer en deux mots ce que j'ai obscurci peut-être à force de vouloir l'expliquer, je dirai que si le setier de bled étant à

un louis en 1792, on avait estimé 30 louis le capital d'un champ qui rendait alors en produit net un louis, le produit moyen de ce champ ayant été depuis de cinq louis en assignats, le capital, dans la même monnaie, doit avoir éprouvé la même progression, et s'élever au terme moyen de 150 louis, pour les porteurs d'assignats avec qui la Nation veut transiger équitablement.

Si l'exposé qui vient d'être fait est juste, favorable même pour tout ce que la Nation a payé en dépenses extraordinaires, il n'en est pas de même pour ce qu'elle a employé au payement des arrérages dûs à ses anciens créanciers : ceux-là, toujours payés au pair, n'ont pas joui de la moindre indemnité. Ils ont été les plus malheureuses victimes des fautes du gouvernement. A peine cependant ont-ils fait entendre une plainte. Ils ne demandent même pas le juste dédommagement qui leur seroit dû. D'où n'aît cette généreuse impassibilité? de leur patriotisme; de ce que leur intérêt, l'intérêt de leurs familles est essentiellement lié au bien de l'état. Le passé disparaît pour eux devant l'avenir. Ils se croiront suffisammment indemnisés, s'ils n'ont plus à redouter les mêmes calamités. Après des mal-

805
heurs tels que ceux sous lesquels tous les français ont gémi, ne les plus craindre, c'est presque être heureux. L'ordre rétabli dans les finances achève de cicatriser toutes les plaies, et les plus maltraités des citoyens ne chercheront pas à embarrasser la Convention nationale par les plus justes réclamations. Les obstacles qu'elles apporteraient au rétablissement de l'ordre leur seraient plus nuisibles, que les faveurs qu'ils pourraient obtenir, ne leur seraient avantageuses. Le vœu des bons citoyens appelle encore plus au-dedans qu'au dehors, la paix si nécessaire à tous. Mais sans une opération de finances prompte, entière et décisive, au lieu de cette paix et de la douce fraternité qui doit la suivre, il faut nous attendre encore à de longues angoisses, et sans doute à de nouvelles convulsions. L'état où nous sommes éteint tous les sentimens naturels, parce qu'il ôte à l'avenir toutes ses illusions; on ne peut assez tôt le faire cesser. Qu'elle serait funeste cette prévoyance, qui n'aguères sembloit allarmée d'un plan restaurateur, si son effet était trop rapide. Je n'accuse point les intentions de l'orateur, mais j'ai cru entendre un médecin de Constantinople témoigner ses craintes sur la cessation subite de la peste.

806.

Il est pour se déterminer, et se déterminer promptement, une autre considération qui ne doit pas échapper à des hommes justes et prudens. Si on ne retarde pas d'un seul jour, le remède que j'indique, et qui est définitif, sera le seul ; on ne peut le différer sans détériorer le gage, et sans aggraver le malheur des porteurs d'assignats. Je ne parle pas du désespoir de tous les jours, de tous les instans, que rend commun à tous les citoyens la dégradation continuelle de la monnaie. Je considère seulement la condition de ceux dont je sollicite le remboursement. Le discrédit du signe n'est pas à son dernier période ; il est au contraire arrivé au point où sa progression est la plus effrayante. La baisse d'un pour cent n'entraînait, il y a quelques mois, que la perte du vingtième de ce qu'on possédoit encore. Aujourd'hui elle entraîne celle du tiers, et bientôt celle de la moitié. Delà à la perte entière, et par suite à la paralysie totale des moyens du gouvernement, il n'y a plus qu'un léger intervalle. Il ne faut pas s'y tromper, plus la détresse sera grande, moins on verra reparaître le numéraire qui reste encore en France ; on ne peut envisager sans terreur un pareil avenir. Quant au gage, voici comment il se détériore. On a déjà observé l'impossibilité de reconnaître dans une

807.

pareille confusion, et d'assigner une valeur particulière, à chacun des assignats qui se confondent et s'égarent bientôt, hors des mains qui les ont reçus. Faute de pouvoir appliquer à chacun sa mesure particulière, le gouvernement, pour se rapprocher de la justice, au moment plus ou moins éloigné où il faudra bien faire le décompte général, sera toujours obligé de chercher un terme moyen d'évaluation. Or ce terme s'éloigne tous les jours du point que j'ai indiqué. Si, par exemple, dans le mois prochain, il arrivoit qu'une valeur réelle de 50 millions fût représentée par deux milliards de nouveaux assignats, il se trouveraient à la fin du mois que 2 milliards 55 millions en terres représenteroient 12 milliards d'assignats, tandis que le mois précédent, 2 milliards en terre n'en représentaient encore que dix. Le nombre des partageans serait augmenté d'un sixième, tandis que l'objet du partage ne serait cru que d'un deux centième. Chacun des intéressés actuels auroit donc perdu une partie considérable de ce qui aujourd'hui lui appartient légitimement. On conçoit à quel point une distraction de quelques mois pourrait porter ce nouveau désastre.

Ainsi l'intérêt particulier commande, aussi

808.

impérieusement que l'intérêt public, un solde de compte définitif et prompt; la remise immédiate du territoire engagé à ceux qui se trouvent nantis de l'engagement, et la disparution totale de cette superfétation de signes empoisonneurs, qui se détruisent les uns par les autres, qui épuisent le corps politique, en même-tems qu'ils énervent chacun de ses membres.

En établissant, comme je l'ai fait, mes calculs sur la somme désignée par Cambon, dans son rapport du 1er février 1793, je n'ai point prétendu jetter des doutes sur les résultats présentés depuis par le comité des finances; j'ai voulu seulement prouver, que même dans la supposition la moins favorable, il s'en falloit bien que l'état de la France fut désespéré. Plus ses ressources sont grandes, plus il est important d'en faire promptement un usage convenable. Le parti que je propose ferait passer tout-à-coup sa position financière, d'un état de détresse insoutenable, à un état de prospérité, dont on seroit long-tems surpris d'avoir été si près, sans concevoir même l'espérance d'y atteindre. Alors, un signe d'échange, généralement avoué conforme à nos habitudes, aux valeurs communes des denrées de l'Europe,

809.

un signe devenu presque aussi invariable que le numéraire, offrirait par-tout au commerce intérieur la sûreté nécessaire pour l'encourager et pour l'attirer. Le gouvernement n'aurait plus à y porter que cette surveillance générale, semblable à l'œil de la providence. Les causes secondes auraient repris leur action naturelle; les transactions se feraient sans le concours de toutes ces combinaisons suscitées par la méfiance, compliquées par l'agiotage, et dont l'indigence et la bonne foi sont tous les jours victimes.

De combien d'entraves ne seroit pas dégagé tout-à-coup le nouveau gouvernement, dont tous les citoyens doivent desirer l'établissement solide et paisible ? Une masse de contributions proportionnées aux charges ordinaires de la République, apporterait alors au trésor national des valeurs réelles. Alors, il serait en état d'acquitter régulièrement les arrérages des créanciers, les salaires des magistrats, les travaux publics, les frais de l'administration. Quant aux dépenses de la guerre, quelque longue que l'on peut supposer sa durée, combien ne serait-il pas facile d'y fournir, en offrant aux bons citoyens, pour gage de ce qu'ils verseraient volontairement au trésor public, 500 millions

810.

reste des engagemens contractés par les anciens acquéreurs des domaines nationaux, et l'immense reliquat de nos domaines, libres désormais de tout autre engagement. Mais ces ressources du crédit public ne nous seraient pas long-tems nécessaires. Les puissances encore ennemies de la France, qui calculent avec tant de joie son apparente détresse, qui viennent de lire avec tant de satisfaction dans nos journaux, qu'il avait été ouvert un crédit de 1800 millions aux diverses commissions administratives pour la seule dépense du mois courant, ces puissances en voyant s'évanouir leur dernier espoir, se hâteront de renoncer à leur folle entreprise; vingt victoires, dans le cas où nous sommes, ne vaudraient pas un seul bon décret de finances.

Il est une autre observation non moins importante. Les mœurs publiques achèvent de se corrompre, au milieu du cahos de ces fortunes subites et fragiles, qu'elève et que renverse tous les jours un agiotage inséparable des valeurs incertaines qui s'offrent à ses spéculations. Le suicide, cet enfant du désespoir n'a jamais été si commun. On n'entend parler que d'un luxe effréné, qui, par-tout, insulte à la plus affreuse misère. L'impatience d'em-

811.

ployer, pendant qu'il en est tems encore, ces papiers dont la masse n'avertit que trop du sort qui les attend, les fait prodiguer à tous les genres de jouissances. Les travaux utiles sont seuls paralisés; les citoyens estimables sont seuls malheureux. C'est ainsi que l'histoire nous peint ces tems désastreux qui ont suivi le systême de Law; ce n'est pas au milieu du renversement de tous les principes de morale, que le règne de la liberté peut solidement s'asseoir. L'égalité ne peut s'établir entre des colosses et des débris. Fondateurs de la République, hâtez-vous donc d'anéantir le germe de tant de vices; vous savez bien que vous ne pouvez élever votre édifice que sur des vertus.

Ceux qui craignent le retour de l'ordre parce qu'il serait le terme de leurs espérances, ne négligent rien pour effrayer les Législateurs sur le danger d'un parti qui rétablirait l'équilibre, après lequel il n'est cependant pas un bon citoyen qui ne soupire. Des pétitions nombreuses ont fait entendre à la Convention nationale, le vœu très-juste d'une loi propre à empêcher ces remboursemens infidèles qui se font tous les jours en assignats, de rentes originairement constituées en argent. Un journaliste, apôtre de ce brigandage, opposait il y

872.

a quelques jours à une demande si légitime, le danger de rendre inexécutable une foule de nouveau engagemens, si l'on adoptait un plan qui redonnât tout-à coup à la monnaie publique sa valeur. Pour admettre cette objection, il faudrait supposer que depuis l'excessive multiplication des assignats, il a été fait beaucoup de placemens au pair, ce qui n'est assurement pas vraisemblable. Mais en le supposant, il faudrait en conclure qu'il s'en fait journellement, et qu'il s'en fera encore dans la suite. Quel sera donc le moment propre à faire une opération salutaire? L'objection, si elle est fondée aujourd'hui, le sera davantage encore dans six mois, dans un an, puisqu'il existera un plus grand nombre de marchés. On me répondra peut être, qu'on peut arriver au même but avec plus de mesure, retirer peu à peu les assignats, et par là éviter une secousse. Mais comment, mais à quoi bon retirer des assignats, lorsque tous les mois on est forcé de les émettre par milliards; et comment ne pas continuer de les émettre ainsi, tant qu'ils perdront constamment une plus grande partie de leur valeur. Si le danger qu'on nous présente est réel, il ne doit pas être impossible d'y opposer les dis-

813

positions d'une loi sagement calculée ; tandis qu'il faut renoncer au salut de la patrie, si pour la tirer du péril où elle est, on ne prend que des demi-mesures. J'apperçois d'un côté un inconvénient chimérique peut-être, du moins facile à éviter, et de l'autre un abîme sans fond dont un généreux effort peut seul nous tirer. Dans cette alternative, il me semble qu'on ne peut guère hésiter sur le choix.

On a pensé jusqu'à présent que pour le rétablissement des finances, il suffisait d'offrir aux citoyens des moyens d'employer promptement leurs assignats en acquisition de terres, d'ouvrir des loteries, de créer des tontines, d'exciter par des clauses ou séduisantes, ou comminatoires, les débiteurs de l'état à s'acquitter. L'intention qui a présidé à ces projets était bonne ; mais outre que son effet le plus heureux ne serait que partiel, et probablement moins rapide que les émissions de chaque mois, n'a-t-il pas l'inconvénient majeur de confier encore au hazard, d'exposer encore aux effets de la malveillance le salut de la république ?

Si, malheureusement on s'obstinait à ne suivre que les divers plans proposés jusqu'ici, les formalités seules de l'exécution exigeraient

814

trop de tems, pour qu'au moment où elle serait terminée, une nouvelle masse d'assignats émis n'eût pas remplacé, et au-delà, ceux que ces opérations auraient fait rentrer. Cependant une partie des gages serait disparue, et par cela seul, la position de la chose publique seroit empirée. Le seul rétablissement de la monnaie pare à tous les inconvéniens et économise toutes les ressources.

L'invention de fixer la valeur des assignats et leurs cours, d'après la somme de leurs émissions, a pu séduire au premier coup-d'œil, parce qu'elle paraît propre à rétablir quelque équilibre entre les recettes et les dépenses de l'état. Mais avec un peu plus d'attention, on aurait vu combien elle est illusoire. 1°. Comment n'a-t-on pas jugé par le tableau des dépenses de chaque mois, que si l'opération manquait son effet, il faudroit douze fois au moins par an, ajouter une unité au calcul progressif de l'accroissement projetté; que cette progression bientôt arrivée de six à dix-huit, porterait à 5 milliards 400 millions, une contribution de 300 millions, ce qui peut-être est plus facile à écrire qu'à mettre en pratique, parce qu'il s'en faut bien que la dissémination des assignats se fasse assez vîte, pour qu'une somme

815.

somme pareille soit arrivée à tems, entre les mains des contribuables de la campagne qui sont les plus nombreux. 2°. l'Effet d'une telle loi est de réduire à 20 sols l'assignat de 6 livres, puis ceux de 7, de 8, etc., et c'est en repoussant tous les projets de démonétisation, que l'on commence par démonétiser, en effet, les cinq sixièmes de tous les assignats, même de ceux qui sont entre les mains de l'indigent. Si l'on attache aux mots quelque valeur, je ne comprends pas quel scrupule empêche de donner à cette opération son véritable nom. Elle est, dès son premier résultat, plus fâcheuse d'un sixième pour tous les porteurs d'assignats, que ne l'est la mienne pour les seuls porteurs d'assignats à rembourser. D'ailleurs, si l'on peut donner le nom de réduction au moyen que je propose, du moins en l'employant, non-seulement je paye, mais je fais cesser la calamité ; tandis que dans l'autre projet, la surcharge du papier ne peut que s'accroître, la réduction augmentera sans cesse sans que l'on puisse deviner à quel terme elle doit s'arrêter ; et au milieu de tout ce désordre, qu'elle sera la condition du pauvre ? voilà ce que l'on ne considère pas assez ; l'imagination se perd dans ce vaste apperçu du malheur.

816.

J'entends bien qu'on a fait un calcul tout différent. Le comité des finances a pensé, que la crainte de devoir 18 milliards au lieu de 3, déterminerait les municipalités débitrices et les contribuables arriérés, à s'acquitter dans le mois; que le même motif accélèrerait le paiement des domaines nationnaux vendus, et l'acquisition de ceux qui sont en vente; que ces paiemens subits auraient bientôt déchargé la circulation d'une masse énorme d'assignats, diminué, par conséquent, le prix des denrées, le montant des dépenses publiques; on a compté, sur-tout, que par-là on éviterait pendant quelque tems du moins, les émissions nouvelles. Je pense qu'il y a autant d'erreurs que d'articles dans cet exposé.

1°. Les municipalités qui ont emprunté pour acheter des subsistances, ont dépensé ces fonds, et ne sont pas en état de les rendre;

2°. Les contribuables ont été, pendant une trop longue anarchie, déshabitués de payer, pour qu'il soit probable, ni peut être possible, qu'ils se remettent tout de suite au courant. La menace de payer six fois plus leur fera peu d'impression aux uns et aux autres, vu l'impossibilité de la mettre à exécution.

3°. Une partie des anciens acquéreurs de

817

domaines nationaux, pourra en effet s'acquitter, mais ce ne sera pas la plus nombreuse, faute de moyens; et en supposant que la totalité s'acquittât, cette importante ressource de l'avenir serait absorbée par la dépense d'un mois.

4°. Les nouveaux acquéreurs seront bien plus repoussés qu'attirés par cette disposition. On n'achète pas sans savoir avec quoi l'on payera. Une monnaie variable par l'effet d'une loi, qui ne dit pas à quel terme elle cessera de l'être, ne peut être à l'usage que de ceux qui sont en état de solder le jour même, et c'est le très-petit nombre.

5°. Les principaux résultats d'une rentrée subite et considérable, ayant manqué par les raisons précédentes, loin que les denrées diminuent, et avec elles les dépenses publiques, elles doivent au contraire augmenter beaucoup, 1°. par l'effet des nouvelles émissions; 2°. par la surcharge imposée aux contribuables, qui voudront s'en indemniser sur les consommateurs; 3°. par le seul effet que l'annonce du sextuplement produira sur l'imagination, et par le discrédit nouveau que donne à la monnaie de l'état la tache qu'y imprime le gouvernement lui-même. Ainsi,

cette tentative sera infructueuse ; il en sera de même des moyens divers, dont l'effet ne sera pas indépendant de toute cause seconde ; ce sera toujours à recommencer, et toujours en partant d'un point moins avantageux.

Il est donc évident que la Convention ne se dirige pas encore vers le seul but où doivent tendre tous les projets, celui de rendre sa valeur primitive à la monnaie, dont la seule dégradation a porté les denrées au prix excessif où elles sont. Il est affligeant de penser, que sans ce rétablissement de valeur, nous arriverons à un état de détresse, qui rendra impossible la continuation de la guerre, seul moyen d'obtenir une paix honorable ; et qu'en attendant cette extrémité où espèrent de nous réduire nos ennemis, il faut renoncer à relever le commerce, à rétablir les proportions entre les salaires et les moyens de subsister ; enfin, à rendre le calme aux esprits par le retour d'une juste et solide confiance. Que de motifs pour déterminer la Convention nationale à ne plus se laisser égarer dans des systêmes incomplets, et à prendre courageusement la route la plus droite, la plus sûre, la moins sujette aux chances du hazard. Je crois avoir assez traité la question au fond, je passe aux moyens d'exécution.

819.

Des moyens d'exécution.

L'idée que je viens d'exposer est simple; les moyens de l'exécuter doivent l'être, parce qu'il est nécessaire que leur effet soit prompt. Ils ne doivent présenter aucune équivoque; je les demande clairs, précis, et digne de la justice de la Convention nationale.

Ils consistent dans la confection de quatre états authentiques, et dans la rédaction de deux décrets auxquels ces états seront annexés. Je vais les présenter dans l'ordre où ils doivent être conjointement.

Premier décret et états y annexés.

Les états annexés au premier décret seront, 1°. celui qui contiendra le tableau des 1500 millions d'assignats destinés à demeurer dans la circulation. Il commencera par ceux des plus petites dénominations, en remontant graduellement jusqu'à ce qu'il ait atteint la concurrence d'environ 1500 millions; 2°. un état nominatif d'engagemens contractés par les acquéreurs de domaines nationaux précédemment vendus, jusqu'à la concurrence du montant exact de la somme d'assignats contenue dans le premier état.

820.

Le décret auquel seront annexés les deux états précédens, ordonnera que les seuls assignats compris dans la liste annexée au décret, auront à l'avenir le cours forcé de monnaie, et seront reçus au pair dans tous les paiemens. Il affectera spécialement à la garantie et à l'extinction graduelle de ces assignats, les engagemens d'anciens acquéreurs de domaines vendus, compris dans la liste également annexée au décret, et dont le dépôt sera ordonné à la trésorerie nationale. Le même décret proscrira, à partir de sa date, toute fabrication nouvelle d'assignats.

Deuxième décret et états y annexés.

Les états annexés au second décret, seront, 1°. celui qui contiendra le tableau entier du reste des assignats, à partir de la dernière série employée dans le premier état, jusqu'à ceux de la dernière émission; déduction faite dans ce dernier tableau, ainsi que dans le premier, de tous les brûlemens faits jusqu'à ce jour; 2°. un état nominatif de domaines nationaux, à peu-près également distribués, autant qu'il sera possible, dans les 86 départemens, avec leur estimation telle qu'elle a été faite en 1792, montant en totalité environ à

821.

2 milliards, et élevée, d'après le calcul d'évaluation dont j'ai indiqué les bases, à la somme exacte des assignats qui seront à rembourser.

Le décret auquel seront annexés les deux états précédens, déclarera remboursés et hors de la circulation, tous les assignats compris dans la liste annexée au décret. En conséquence, il fera abandon immédiat, au nom de la nation, à titre de remboursement, des domaines compris dans le second état également annexé, aux porteurs de ces assignats.

Les dispositions subséquentes de ce décret doivent ordonner, 1°. que tous les porteurs desdits assignats remboursés, seront tenus de les remettre dans l'espace de trois mois dans l'une des caisses de département, pour y recevoir en échange, une ou plusieurs délégations à leur choix, sur les domaines délaissés en paiement; 2°. pour la réception, administration, et régie desdits domaines, il sera nommé cinquante administrateurs syndics, choisis pour la première fois seulement, par le comité de salut public. La condition pour être nommé à cette place, sera d'être possesseur d'une somme au moins de 200 mille livres en délégations domaniales, laquelle somme de 200 mille livres demeurera déposée à la tré-

822.

sorerie nationale à titre de cautionnement. Ces administrateurs - syndics, érigés en titre de compagnie par le décret même, seront autorisés à se mettre collectivement, tant en leur nom qu'à celui de leurs co-intéressés, en possession des domaines à eux délaissés par la nation, et à les faire régir, à charge de reddition de comptes à leurs associés, et de partage des fruits au marc la livre des droits de chacun, jusqu'à la vente définitive et à la dissolution de la société; 3°. le décret associera à cette administration tous les co-intéressés, en obligeant les administrateurs-syndics, de convoquer deux fois par an une assemblée générale; mais nul ne pourra entrer dans cette assemblée, et y avoir voix délibérative, sans un dépôt préalable entre les mains du caissier de l'administration, d'une somme de 50 mille livres en délégations domaniales; 4°. Il sera réglé, qu'à la première des deux assemblées annuelles, appartiendra le droit de renouveller la moitié de ces administrateurs-syndics, avec faculté de les continuer; de recevoir les comptes de l'adminitration, d'en régler les frais, de fixer le dividende, de déterminer la forme et les conditions des ventes, enfin, d'ordonner tout ce qui pourra intéresser la généralité des

associés

822.

associés ; 5°. la loi assurera la circulation libre et volontaire des délégations domaniales, sans aucun droit d'enregistrement, ni formalité quelconque, ainsi que leur taxation à la bourse ; 6°. elle déclarera qu'aucune vente ne pourra être faite qu'à l'enchère et devant l'administration du département où le domaine sera situé, ni être soldée autrement qu'en délégations domaniales, entre les mains du caissier du département ; et la première criée sera faite sur le pied de l'évaluation portée dans l'état des domaines délaissés par la nation aux intéressés ; 7°. il sera stipulé, que si par la chaleur des enchères, il arrive que les domaines surpassent en valeur la totalité des délégations domaniales, aussitôt après leur extinction, il sera fait une lotterie du prix des domaines, qui resteront en commun, et que les billets en seront distribués gratuitement aux acquéreurs des domaines vendus, au marc la livre du prix de leurs acquisitions.

Résultat.

Ces différentes opérations doivent marcher de front, sans quoi le remboursement des assignats semblerait fictif, et il est important

824

qu'il soit réel, qu'il ne présente en rien l'idée d'une démonétisation pure et simple. L'effet de ces mesures ne sera pas le même pour les assignats conservés, monnaye et pour les assignats remboursés. Les premiers reprendront toute leur valeur nominale, parce qu'ils n'offriront à la circulation que ce quelle comporte et parce qu'ils auront un gage de la nature la plus propre à ne laisser aucun doute sur leur exécution graduelle. Les seconds ne prendront que la valeur qu'avaient les domaines délaissés, à l'époque de leur estimation de 1792. Mais cette valeur calculée au plus bas, est près de sept fois plus forte que le cours actuel. Ainsi le bénéfice sera encore immense pour la classe de citoyens à qui l'opération paraît le moins favorable, tandis que tous les pauvres sans distinction, retrouveront le fruit de leur travail dans toute sa valeur, et que reprenant leurs anciennes habitudes ils recevront des salaires proportionnés à leurs besoins. Si comme on doit le présumer, les ventes de domaines employés au remboursement s'opèrent avec succès, les délégations domaniales s'amélioreront; mais quel que soit leur sort, quelle que soit la concurrence des vendeurs qui en certaines circonstances peut les faire baisser momen-

925

tanément, jamais elles ne coureront le risque d'être avilie, au point où sont tombés les assignats. L'imagination du moins n'y aura plus de prise.

Quand au service public qu'il est si important d'assurer de manière qu'il ne puisse languir un seul moment, il doit être facile avec un peu de prévoyance, de se procurer sur le gage de 500 millions non employés, des engagemens contractés par les anciens acquéreurs, un service extraordinaire de 50 millions par mois. La paix dont on vient de présenter le véritable moyen, en fera bientôt disparaître la nécessité, et en tout cas, nous avons prouvé que nous étions loin d'avoir atteint le terme de nos ressources. M. Pitt n'avait pas fait entrer ce plan dans ses combinaisons.

Un dernier avantage de cette opération se trouve dans la nécessité d'un échange prompt de la majeure partie des assignats, contre les délégations domaniales. Cet échange donne la possibilité d'une vérification exacte, qui fera disparaître entièrement l'ouvrage des falsificateurs. Il serait peut-être utile, pour achever de les déjouer, de renouveller au trésor public les assignats monnaye que les emprunts et les contributions y feront rentrer. Peut-être

826

paraitrait-il convenable alors de rétablir les signatures et de varier les formes à chaque renouvellement. Ces détails sont faciles lorsque l'Administration n'est plus surchargée; mais lorsque tous les moyens sont forcés comme ils l'ont été depuis long-tems, il faut bien se relâcher sur quelques soins. La plus exacte vigilance ne peut même prévenir une foule d'abus, dont le danger contribue encore à effrayer l'imagination, et qui par cela seul, sont équivalens à des maux réels.

A. P. M.